

Article

Logos d'État et impératifs pragmatiques de la survie politique. Analyse déconstructive des discours de Félix-Antoine Tshisekedi à la lumière de la logique aristotélicienne

Muhindo Mughanda^{1*} et Katembo Mateso Edgar^{2*}

¹ Domaine des Sciences Juridiques, Politiques et Administratives, Université Officielle de Ruwenzori, B.P. 560, Butembo, République Démocratique du Congo

² Domaine des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de l'Assomption au Congo, B.P. 104, Butembo, République Démocratique du Congo

* Correspondant : edgarmateso@uaconline.edu.cd ; mughanda@unigom.ac.cd

Citation: Mughanda, M & Mateso, K.E., Logos d'État et impératifs pragmatiques de la survie politique. Analyse déconstructive des discours de Félix-Antoine Tshisekedi à la lumière de la logique aristotélicienne. *Etincelle*. 2026, Vol. 26, no. 2. <https://doi.org/10.61532/rime262139>

Reçu: 02 Mai 2026
Accepté: 29 juillet 2026
Publié: 03 Août 2026

Note de l'éditeur: Ishango-uac reste neutre en ce qui concerne les revendications juridictionnelles dans les cartes géographiques publiées et les affiliations institutionnelles des auteurs.



Copyright: © 2026 par les auteurs. Soumis pour une publication en libre accès selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Abstract: Cet article propose une lecture philosophique de neuf discours officiels prononcés par Félix-Antoine Tshisekedi entre 2019 et 2024. Le corpus réunit trois discours sur l'état de la Nation, trois allocutions commémoratives du 30 juin et trois interventions à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'objectif n'est pas de juger la véracité de chaque annonce gouvernementale, mais d'examiner la manière dont le discours présidentiel organise ses concepts, ses oppositions, ses causes et ses conclusions. La déconstruction derridienne sert à repérer les tensions internes du texte, tandis que plusieurs notions tirées de la logique aristotélicienne — identité, non-contradiction, tiers exclu, déduction, prédication, modalité et causalité — fournissent une grille de lecture. L'analyse met en évidence trois régimes argumentatifs. Dans les discours nationaux, la promesse de transformation côtoie la reconnaissance de contraintes institutionnelles persistantes. Les allocutions d'indépendance associent la continuité historique de la Nation à une rhétorique de mobilisation patriotique. À l'ONU, l'argument juridique en faveur de la souveraineté congolaise se heurte aux rapports de force du multilatéralisme. Ces tensions ne constituent pas toujours des contradictions formelles ; elles révèlent souvent l'ajustement d'un même pouvoir à des publics, des temporalités et des objectifs différents. L'article conclut qu'un discours d'État plus crédible gagnerait à stabiliser ses concepts, à distinguer les projets des résultats et à rendre plus visible la part respective des causes externes et internes.

Mot clés: Félix Tshisekedi, Logique aristotélicienne, Déconstruction, Discours politique, Souverainisme, Multilatéralisme

1. Introduction

Le discours politique ne se contente pas de décrire une situation. Il sélectionne les faits qui méritent d'être retenus, leur attribue une signification et propose au public une manière de les relier. En ce sens, la parole institutionnelle participe directement à l'exercice du pouvoir : elle justifie une décision, fixe des priorités, désigne des responsabilités et cherche à rendre l'action publique intelligible (Edelman, 1964 ; Foucault, 1971 ; Bourdieu, 1982 ; Amossy, 2021). Cette fonction est particulièrement visible dans

les prises de parole présidentielles, où une même allocution doit souvent informer, rassurer, mobiliser et défendre une orientation politique.

En République démocratique du Congo, la parole du chef de l'État s'inscrit dans une histoire politique marquée à la fois par la forte personnalisation du pouvoir, la centralité de l'oralité publique et la quête récurrente de cohésion nationale. Elle emprunte aux codes de la souveraineté moderne, mais aussi à une culture de la parole collective dans laquelle la légitimité se construit par l'adresse directe à la communauté (Bidima, 1997 ; Chabal & Daloz, 1999 ; Mbembe, 2000). Les discours de Félix-Antoine Tshisekedi offrent ainsi un terrain fécond pour étudier la relation entre langage, institution et action politique.

Trois scènes discursives retiennent ici l'attention. La première est intérieure : les discours sur l'état de la Nation présentent les réalisations, les difficultés et les priorités du gouvernement. La deuxième est mémorielle : les allocutions du 30 juin réactivent le récit de l'indépendance et redéfinissent la communauté nationale. La troisième est internationale : devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le président inscrit les revendications congolaises dans le vocabulaire du droit, de la sécurité collective et du multilatéralisme. Ces contextes ne commandent ni le même ton ni les mêmes preuves. Ils peuvent donc produire des déplacements de sens sans que ceux-ci soient immédiatement assimilables à une faute logique.

La question centrale de cette étude est la suivante : comment les discours de Félix Tshisekedi organisent-ils leur cohérence argumentative lorsqu'ils doivent articuler promesse de réforme, héritage historique, contraintes institutionnelles et dépendance à l'égard de partenaires extérieurs ? Trois questions secondaires en découlent. Premièrement, les notions centrales — le peuple, l'État de droit, la souveraineté ou la communauté internationale — conservent-elles un sens stable d'un contexte à l'autre ? Deuxièmement, comment les discours répartissent-ils les responsabilités entre causes internes et causes externes ? Troisièmement, dans quelle mesure les conclusions annoncées reposent-elles sur des prémisses suffisamment explicites et vérifiables ? Ces questions relèvent à la fois de l'argumentation linguistique et de la rationalité de l'espace public (Anscombe & Ducrot, 1983 ; Habermas, 1987).

L'intérêt de cette démarche est double. Sur le plan philosophique, elle rapproche deux traditions que l'on oppose souvent : la déconstruction, attentive aux écarts, aux marges et aux hiérarchies implicites du texte, et la logique aristotélicienne, soucieuse de stabilité conceptuelle et de validité du raisonnement. Sur le plan politique, elle permet de discuter le discours présidentiel sans le réduire à une adhésion partisane ou à une dénonciation globale. L'enjeu est moins de prononcer un verdict que de comprendre comment se fabrique une rationalité publique dans un État confronté à des crises sécuritaires, économiques et institutionnelles durables. Cette prudence est d'autant plus nécessaire que la relation entre vérité, mensonge et action politique ne se laisse pas réduire à une opposition simple (Arendt, 1972).

2. Méthodologie et cadre théorique

2.1. Constitution et limites du corpus

L'étude repose sur un échantillonnage raisonné de neuf textes officiels, tous accessibles dans les archives de la Présidence de la République ou sur le portail du débat général des Nations Unies. Le premier sous-corpus comprend les discours sur l'état de la Nation du 13 décembre 2019, du 10 décembre 2022 et du 11 décembre 2024 (Présidence de la RDC, 2019, 2022a, 2024). Le deuxième réunit les allocutions prononcées à l'occasion de l'indépendance les 30 juin 2020, 2022 et 2023 (Présidence de la RDC, 2020, 2022b, 2023). Le troisième rassemble les interventions à l'Assemblée générale de l'ONU des 20 septembre 2022, 20 septembre 2023 et 25 septembre 2024 (Nations Unies, 2022,

2023, 2024). Ce choix couvre plusieurs moments du premier mandat et le début du second, tout en conservant un équilibre entre les trois genres.

L'analyse est qualitative et interprétative. Elle ne prétend ni établir une fréquence statistique de chaque procédé argumentatif ni reconstituer les intentions personnelles du président ou de ses rédacteurs. Une première lecture a servi à repérer les thèmes récurrents, les concepts pivots et les chaînes causales. Une deuxième lecture a examiné la stabilité des termes, la compatibilité des propositions, le passage des prémisses aux conclusions, les modalités employées et la distribution des responsabilités. Les observations ont ensuite été comparées entre les trois sous-corpus. Cette procédure s'inspire des travaux sur l'argumentation et la logique naturelle, qui invitent à reconstruire les raisonnements sans les détacher de leur situation d'énonciation (Angenot, 2008 ; Grize, 1996).

Cette méthode comporte trois limites. D'abord, le corpus reste sélectif : il ne comprend ni les interviews, ni les conférences de presse, ni les discours de campagne. Ensuite, l'étude porte sur les textes publiés et non sur leur performance orale, leur réception médiatique ou leur traduction dans l'action gouvernementale. Enfin, les discours répondent à des conjonctures différentes ; une variation de vocabulaire peut donc tenir au genre de l'allocution ou à l'évolution de la situation plutôt qu'à une incohérence. Ces limites invitent à formuler les résultats comme des tendances argumentatives, non comme des jugements définitifs.

2.2. Déconstruction et logique : une articulation prudente

Chez Derrida, déconstruire ne signifie pas détruire un texte ni prouver qu'il est vide. La déconstruction cherche plutôt à montrer qu'un discours dépend souvent de distinctions qu'il présente comme naturelles : intérieur et extérieur, autonomie et dépendance, patriote et adversaire, promesse et accomplissement. Elle observe aussi ce que le texte laisse en retrait pour préserver son apparente unité (Derrida, 1967a, 1967b, 1972). Appliquée au discours politique, cette démarche permet de repérer les tensions qui apparaissent lorsqu'un pouvoir doit simultanément affirmer sa maîtrise et reconnaître l'existence de contraintes.

La logique aristotélicienne est utilisée ici comme une grille d'examen, et non comme une liste canonique de « sept règles » formulée telle quelle par Aristote. Les sept entrées retenues sont des notions dérivées de plusieurs traités de *l'Organon*, de la *Métaphysique* et de la *Physique* (Aristote, 2002, 2007, 2012, 2014, 2015). Elles servent à interroger le texte politique sans confondre un discours de délibération avec une démonstration mathématique. La rhétorique publique travaille avec le probable, le préférable et le possible ; elle ne peut donc être évaluée uniquement à partir de la vérité formelle.

Règle 1 : Le Principe d'Identité ($A = A$)

Ce principe stipule qu'une chose est ce qu'elle est (Aristote, 2007a, 2a11 ; Aristote, 2015, 103a6). En logique politique, un concept mobilisé dans une prémisse doit garder exactement la même signification tout au long de l'argumentation. En effet, pour éviter toute confusion, chacun de ces termes doit être univoque. Notre cadre théorique cherchera à vérifier si les concepts d'« État de droit » et de « Peuple » contenus dans les discours de Félix Tshisekedi conservent une identité stable, ou s'ils subissent des glissements sémantiques opportunistes au gré des contextes, basculant d'un usage d'intégration interne à un usage de légitimation externe (Edelman, 1985).

Règle 2 : Le Principe de Non-Contradiction

Formulé par Aristote (2012, 1005b19-20) comme l'impossibilité pour une même chose d'être et de ne pas être en même temps et sous le même rapport : $[\sim (p \wedge p)]$. Le cadre d'analyse traquera les contradictions logiques directes. Par exemple, l'affirmation simultanée d'une indépendance économique retrouvée et l'appel constant aux perfusions financières des institutions de Bretton Woods fera l'objet d'un examen rigoureux à l'aune de ce principe, révélant les tiraillements de l'hégémonie discursive (Gramsci, 1971).

Règle 3 : Le Principe du Tiers-Exclu :

Selon cette règle, formulée par l'auteur dans la continuité de la réfutation de la contradiction (Aristote, 2007b, 18a28-34 ; Aristote, 2012, 1011b23-24), de deux propositions contradictoires, l'une est vraie et l'autre est fausse, il n'y a pas de troisième possibilité intermédiaire ($p \vee \sim p$). Les discours de Félix Tshisekedi recourent massivement à des structures binaires, notamment lors des adresses liées à la sécurité nationale dans l'Est de la RDC. Nous analyserons comment ce principe est utilisé comme une technologie de polarisation pour forcer le consensus et éliminer la nuance politique en criminalisant ou en invalidant toute position médiane (Rancière, 1995).

Règle 4 : Les Règles du Syllogisme et de la Déduction :

Le syllogisme aristotélicien est un raisonnement parfait où, certaines choses étant posées, une autre chose différente en découle nécessairement par le seul fait qu'elles sont posées (Aristote, 2014, 24b18-22). Nous examinerons la validité formelle des raisonnements présidentiels. Un soin particulier sera apporté à la détection des paralogismes et des sophismes (Aristote, 2019), là où les prémisses (majeure et mineure) ne justifient pas logiquement la conclusion énoncée, notamment dans la justification des choix diplomatiques de la RDC et la construction d'un ethos de l'urgence (Amossy, 2014).

Règle 5 : La Prédication (L'Attribution des Catégories)

La prédication consiste à attribuer un attribut (un prédicat) à un sujet (Aristote, 2007b, 17a20). Aristote (2007a, 1b25) distingue dix catégories (la substance, la qualité, la quantité, la relation, le lieu, le temps, la position, la possession, l'action et la passion). L'analyse s'attachera à observer comment le locuteur présidentiel qualifie la RDC et ses institutions. Lorsque le président affirme « La justice est le canard boiteux de notre Nation », il opère une prédication de qualité (Aristote, 2007b, 8b25) qu'il convient de déconstruire pour comprendre la stratégie d'autocritique et de décharge de responsabilité (blame-avoidance) qui en découle en science politique (Weaver, 1986).

Règle 6 : La Modalité (Le Nécessaire, le Possible et le Contingent) :

Le discours politique joue constamment sur les modes du jugement. Une situation peut être présentée comme contingente (elle aurait pu ne pas se produire, c'est le cas par exemple d'une crise économique mondiale) ou comme nécessaire (loi de la nature, destin historique du Congo) (Aristote, 2007a, 21a35-23a26 ; Aristote, 2014, 29b29-30a14). Le cadre théorique servira à démasquer les stratégies de modalisation : comment le pouvoir transforme des échecs contingents en fatalités géopolitiques inévitables pour neutraliser la critique citoyenne (Bourdieu, 1982).

Règle 7 : La Causalité (Les Quatre Causes d'Aristote)

Pour Aristote (2012, 983a24-33 ; 2002, 194b17-20), connaître c'est connaître les causes. Il en identifie quatre : matérielle, formelle, efficiente et finale. Notre modèle analytique examinera comment le discours présidentiel explique les problèmes de la RDC : (1) Quelle est la cause matérielle (les ressources, le sol, la population) ? (2) Quelle est la cause efficiente (qui agit ? Le gouvernement, le Rwanda, la communauté internationale) ? (3) Quelle est la cause finale (vers quel but tend le projet politique) ? L'analyse de la causalité permettra de cartographier la géographie des responsabilités et les processus d'imputation causale au sein des récits de légitimation étatique (March & Olsen, 1989).

L'application de ce cadre théorique repose sur l'hypothèse générale que le discours de Félix Tshisekedi tire sa force persuasive non pas de sa validité logique formelle au sens aristotélicien, mais d'une rationalité alternative : une rhétorique de l'urgence et de l'émotion nationale (Angenot, 2008). La déconstruction permettra de mettre en lumière que les apparentes ruptures logiques ne sont pas des erreurs grossières, mais des nécessités politiques visant à maintenir l'équilibre entre l'ordre symbolique interne et l'ordre réel international (Chabal & Daloz, 1999). En croisant la flexibilité critique de la déconstruction et l'intransigeance structurelle de la logique aristotélicienne, cette recherche s'offre un outillage robuste. Elle évite le piège du commentaire partisan pour s'élever au rang d'une véritable autopsie scientifique du langage du pouvoir en Afrique subsaharienne.

3. Analyse des discours

3.1. Discours sur l'état de la Nation : entre programme et bilan

Les discours sur l'état de la Nation sont soumis à une double exigence. Ils doivent présenter un bilan crédible tout en maintenant une perspective d'avenir. Le texte alterne donc naturellement entre l'indicatif des réalisations, le futur des engagements et le conditionnel des résultats attendus. Cette alternance n'est pas en elle-même une contradiction ; elle devient problématique lorsque les frontières entre projet, mise en œuvre et effet mesuré ne sont plus suffisamment visibles.

Le slogan « Le Peuple d'abord », explicitement mobilisé dès le discours de 2019 (Présidence de la RDC, 2019), constitue un exemple de stabilité lexicale accompagnée d'une variation référentielle. Dans certains passages, le peuple apparaît comme le détenteur du mandat politique. Dans d'autres, il est décrit comme le bénéficiaire de politiques sociales ou comme une population à protéger contre la pauvreté, l'insécurité et la corruption. Ces usages ne sont pas nécessairement incompatibles, mais ils ne sont pas interchangeables. Le premier renvoie à la souveraineté citoyenne ; le second à une relation entre gouvernants et administrés. Une argumentation plus précise gagnerait à distinguer ces dimensions au lieu de les faire tenir dans une même formule.

La notion d'« État de droit » présente une difficulté comparable. Le discours officiel l'associe à la lutte contre l'impunité, à la réforme de la justice et au renforcement des institutions, notamment dans le discours sur l'état de la Nation de 2024 (Présidence de la RDC, 2024). En même temps, les allocutions reconnaissent la persistance de dysfonctionnements, ce qui oblige le locuteur à articuler un idéal normatif, des actions engagées et des résultats encore incomplets. Il n'y a contradiction formelle que si l'État de droit est simultanément déclaré pleinement accompli et gravement défaillant au même moment et sous le même rapport. Le corpus montre plutôt un glissement fréquent entre l'État de droit comme orientation politique et l'État de droit comme état réel des institutions (Habermas, 1997).

Cette distinction est importante pour l'évaluation des politiques publiques. Une orientation peut être cohérente alors même que sa réalisation demeure partielle. Cependant, lorsque le discours met surtout en avant l'intention du sommet de l'État et attribue les échecs aux niveaux d'exécution, il produit une dissociation commode entre

la décision et ses effets. Ce mécanisme rejoint les stratégies d'évitement du blâme décrites par Weaver (1986) : la responsabilité est distribuée de manière à préserver l'image de l'autorité centrale tout en reconnaissant l'existence d'un problème.

La question de la causalité apparaît avec une netteté particulière dans les passages consacrés à la sécurité et à l'économie. Les discours rappellent l'héritage d'un État fragilisé, les effets des conflits régionaux et les pressions internationales. Ces causes externes ou historiques sont réelles et documentées. Toutefois, leur mise en avant peut réduire la visibilité d'autres facteurs : qualité de la coordination administrative, contrôle des dépenses, continuité des réformes, capacité de suivi et responsabilité des services publics. Une explication équilibrée ne nie pas les contraintes extérieures ; elle montre comment elles interagissent avec les structures internes, dont les règles et les routines influencent directement les résultats de l'action publique (March & Olsen, 1984).

Le Programme de développement local des 145 territoires illustre enfin la différence entre puissance et acte. Dans l'allocution du 30 juin 2023, le programme est présenté comme un instrument destiné à associer les couches défavorisées au développement (Présidence de la RDC, 2023). L'existence d'un budget, d'un calendrier ou d'un chantier constitue une prémisse pertinente, mais elle ne suffit pas à établir l'impact social final. Le raisonnement devient fragile lorsque la mise en route est traitée comme la preuve de l'achèvement. Une formulation plus rigoureuse distingue quatre moments : engagement, décaissement, réalisation physique et effet durable sur les bénéficiaires.

Au total, les discours sur l'état de la Nation ne se réduisent pas à une suite de paralogismes. Ils traduisent la difficulté ordinaire de tout bilan présidentiel : montrer que l'action avance sans nier ce qui reste à faire. Leur principale fragilité argumentative tient moins à la contradiction qu'à la compression de temporalités différentes dans une même proposition. La crédibilité augmente lorsque le texte sépare clairement les réalisations vérifiées, les travaux en cours, les objectifs et les risques.

3.2. Discours du 30 juin : mémoire, souveraineté et mobilisation

Les allocutions du 30 juin occupent une place particulière dans le calendrier politique congolais. Elles ne sont ni de simples bilans ni de purs récits historiques. Elles réactualisent l'indépendance en reliant la mémoire de 1960 aux préoccupations du présent (Ndaywel è Nziem, 2009 ; Ricoeur, 2000). Le président y parle au nom d'une communauté supposée réunie par une histoire commune, ce qui explique l'usage d'un vocabulaire plus solennel et plus unificateur que dans les discours de gestion.

La prédication de la Nation y suit une structure récurrente. Le Congo est décrit à partir de qualités durables — grandeur, richesse, dignité, vocation régionale — tandis que les guerres, la pauvreté ou la faiblesse administrative sont présentées comme des épreuves historiques. Cette séparation protège l'identité nationale : les crises affectent le pays sans épuiser ce qu'il est. Elle rappelle la distinction entre substance et accident, mais elle produit aussi un effet politique précis. En maintenant une image positive de la Nation, le discours rend possible l'appel à l'effort malgré la gravité du constat. Cette représentation rejoint plus largement les débats sur la construction intellectuelle et symbolique de l'Afrique (Mudimbe, 1988).

La commémoration de l'indépendance repose également sur une forte modalité du nécessaire. L'unité, la défense du territoire et la poursuite de l'émancipation sont présentées non comme de simples options, mais comme des obligations historiques. Ce choix donne de la force au message, surtout en période de conflit. Il peut cependant réduire la place de la délibération lorsque les désaccords sur les moyens sont confondus avec un désaccord sur la finalité nationale.

Le principe du tiers exclu éclaire cette tension. Dans les passages consacrés à la sécurité, le discours tend à opposer la défense de la patrie à la complicité avec l'agression. Une telle opposition peut être justifiée lorsqu'elle vise des actes concrets de collaboration avec un groupe armé. Elle devient politiquement risquée si elle absorbe toute critique de la stratégie gouvernementale. Entre l'adhésion inconditionnelle et la trahison existe une position démocratique légitime : soutenir l'intégrité territoriale tout en discutant l'efficacité des décisions publiques. La politique démocratique suppose précisément que le désaccord puisse subsister à l'intérieur d'un monde commun (Rancière, 1995).

La mémoire de Patrice Emery Lumumba joue un rôle central, notamment dans les discours liés au retour de sa relique en 2022 (Présidence de la RDC, 2022b). Sa figure condense l'indépendance, le sacrifice et la dignité nationale. Le recours à cette mémoire ne constitue pas automatiquement une analogie fallacieuse. Il le deviendrait si la continuité symbolique suffisait, à elle seule, à établir l'équivalence entre des choix politiques contemporains et le projet lumumbiste. Une lecture rigoureuse doit donc distinguer l'hommage historique, la filiation revendiquée et la preuve d'une continuité doctrinale.

La souveraineté fournit enfin l'aporie la plus féconde de ces allocutions. Le discours célèbre l'autonomie conquise en 1960, tout en sollicitant des partenaires extérieurs pour la sécurité, le financement du développement ou la sanction des ingérences. Cette dépendance ne nie pas nécessairement la souveraineté : dans l'ordre international contemporain, l'autonomie s'exerce aussi par des alliances et des institutions. La tension apparaît lorsque le texte présente simultanément l'extérieur comme source de menace et comme principal garant de la solution, sans préciser les conditions de ce recours. Elle rappelle le rôle de l'extraversion dans la formation des États africains (Bayart, 2006).

Les discours d'indépendance produisent ainsi une cohésion symbolique indispensable dans un contexte de fragmentation. Leur force vient de leur capacité à relier le passé, le présent et l'avenir. Leur faiblesse apparaît lorsque l'unité recherchée laisse trop peu de place au pluralisme ou lorsque la grandeur attribuée à la Nation dispense d'examiner les mécanismes institutionnels qui permettraient de la traduire dans les faits.

3.3. Allocutions à l'ONU : le droit face aux rapports de force

À l'Assemblée générale des Nations Unies, le discours change d'échelle. Le président ne s'adresse plus seulement aux citoyens congolais ; il parle devant des États, des organisations internationales et des partenaires dont il attend une reconnaissance, un soutien ou une décision. La grammaire dominante devient celle de la Charte des Nations Unies, de l'intégrité territoriale, de la responsabilité collective et de la coopération (Nations Unies, 2022, 2023, 2024).

L'argument sécuritaire peut être reconstruit sous une forme déductive simple : le droit international interdit l'appui d'un État à une force armée qui viole le territoire d'un autre État ; des éléments documentés établissent une implication rwandaise aux côtés du M23 ; la communauté internationale devrait donc condamner cette implication et prendre des mesures. Le rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies S/2024/432 décrit une participation directe et décisive des Forces de défense rwandaises à plusieurs opérations. Le même rapport relève également la persistance de collaborations entre des éléments congolais et les FDLR, ainsi que l'usage de groupes dits Wazalendo. Cette double constatation oblige à éviter un récit causal univoque (Nations Unies, Conseil de sécurité, 2024).

La conclusion normative du raisonnement — condamner et sanctionner — ne découle pas mécaniquement de la seule existence de preuves. Elle dépend des procédures, des intérêts des États et des rapports de force au Conseil de sécurité. C'est ici

que la logique pratique rencontre la Realpolitik (Mearsheimer, 2001). Le discours peut être juridiquement cohérent et politiquement peu efficace. Cette différence ne réfute pas l'argument ; elle rappelle que la validité d'une demande n'en garantit pas l'exécution.

Les allocutions onusiennes utilisent aussi la modalité pour transformer la position de la RDC. Le vocabulaire de « pays-solution », présent dans l'environnement discursif de l'intervention de 2024, associe les forêts, les minerais critiques et la transition énergétique à une nouvelle place internationale de la RDC (Nations Unies, 2024). Le Congo n'est plus seulement présenté comme demandeur d'assistance, mais comme acteur nécessaire d'un bien commun mondial. Cette inversion rhétorique est stratégique : elle cherche à convertir des ressources longtemps perçues comme une malédiction en levier de négociation. Elle reste toutefois convaincante à condition que le caractère indispensable de la RDC soit relié à des engagements précis en matière de gouvernance, de traçabilité et de protection environnementale.

Une seconde tension concerne l'ONU elle-même. Les discours critiquent les limites de l'action internationale en RDC, notamment l'incapacité à mettre fin aux violences, puis appellent à un engagement accru, à des sanctions et à une réforme du Conseil de sécurité. Le propos n'est pas strictement contradictoire si la critique porte sur le fonctionnement actuel et l'appel sur une institution réformée. Il serait néanmoins plus clair de préciser ce qui doit changer : mandat, moyens, volonté politique des États membres, mécanismes de suivi ou représentation africaine.

Enfin, le contexte diplomatique favorise une sélection causale. À New York, la crise est principalement présentée sous l'angle de l'agression extérieure, de la prédation des ressources et de l'insuffisance des réponses internationales. Ce cadrage est cohérent avec l'objectif de plaider. Il devient réducteur lorsqu'il laisse croire que les fragilités internes — discipline des forces, administration territoriale, justice, financement de la sécurité — n'interviennent pas dans la dynamique du conflit. Une diplomatie crédible peut dénoncer l'agression tout en montrant les réformes nationales destinées à réduire les vulnérabilités qu'elle exploite.

Le logos onusien de Félix Tshisekedi est donc moins fragile sur le plan formel que ne le laisse entendre une lecture uniquement polémique. Il s'appuie sur des normes reconnues et sur des faits documentés. Sa limite principale réside dans le passage du droit à l'action : la communauté internationale n'est pas un sujet unifié et ses décisions obéissent à des intérêts parfois divergents. Le discours gagne en précision lorsqu'il distingue ce qui relève de l'obligation juridique, de la possibilité diplomatique et de la décision politique.

4. De la déconstruction à la reconstruction d'une rationalité publique

L'analyse comparée montre que les trois sous-corpus n'emploient pas la logique de la même manière. Les discours nationaux articulent bilan et promesse ; les allocutions du 30 juin travaillent la mémoire et l'unité ; les interventions à l'ONU transforment une revendication politique en argument juridique. Le tableau 1 résume les tensions dominantes sans les présenter comme des fautes automatiques.

Tableau 1. Principales tensions argumentatives selon le type de discours

Corpus	Notion dominante	Tension observée	Fonction politique
État de la Nation	Identité, déduction, causalité	Le projet, l'exécution et le résultat sont parfois rapprochés ; le sens de « peuple » et d'« État de droit » varie selon le passage.	Présenter un bilan, maintenir la confiance et répartir les responsabilités.

Commémoration du 30 juin	Prédication, modalité, tiers exclu	La grandeur durable de la Nation est opposée à ses crises ; la mobilisation patriotique peut réduire l'espace des positions intermédiaires.	Réactiver la mémoire nationale et renforcer la cohésion.
Assemblée générale de l'ONU	Syllogisme pratique, causalité, modalité	La solidité de l'argument juridique ne garantit pas une décision politique ; les causes externes sont davantage mises en avant.	Internationaliser la revendication congolaise et rechercher des soutiens.

4.1. Stabiliser les concepts

Un discours institutionnel gagne en crédibilité lorsque ses mots centraux disposent d'une définition suffisamment stable. L'« État de droit » devrait être relié à des critères observables : indépendance des juridictions, exécution des décisions, accès à la justice, lutte contre l'impunité et respect des procédures. De même, le « peuple » ne devrait pas changer de statut selon qu'il soutient ou conteste une politique. Dans une démocratie, l'opposition, la presse et la société civile font partie du corps politique (Habermas, 1997 ; Rancière, 1995).

La stabilité conceptuelle ne signifie pas rigidité. Un terme peut recevoir des nuances selon le contexte, à condition que le texte les rende explicites. Le président peut parler du peuple comme souverain, bénéficiaire et acteur du développement ; il doit simplement éviter que l'un de ces sens serve à conclure à partir d'un autre.

4.2. Séparer l'annonce, l'exécution et l'impact

Le passage d'un logos de persuasion à un logos de preuve exige une discipline temporelle. Une décision adoptée n'est pas encore une politique exécutée ; un chantier ouvert n'est pas encore une infrastructure fonctionnelle ; une dépense engagée n'est pas encore un effet social. Le discours public devrait donc préciser, pour chaque programme important, le niveau atteint, les indicateurs disponibles, les écarts et les prochaines étapes. Cette distinction rejoint l'attention portée par le nouvel institutionnalisme aux règles, aux procédures et aux effets organisationnels (March & Olsen, 1984).

Cette exigence ne réduit pas la portée politique de la parole présidentielle. Elle la renforce en permettant au citoyen de distinguer ce qui a été décidé, réalisé, évalué ou reporté. Elle limite aussi le risque de célébrer une intention comme un résultat acquis.

4.3. Rééquilibrer la causalité

Les crises congolaises ont des causes externes incontestables, notamment l'ingérence régionale, les circuits illicites de ressources et les défaillances du système international. Elles ont aussi des conditions internes qui influencent leur durée : capacité administrative, professionnalisation des forces, contrôle du territoire, justice, gouvernance financière et continuité des politiques. Opposer ces deux séries de causes affaiblit l'analyse. Les articuler permet de formuler des réponses plus complètes.

La reconnaissance d'une responsabilité endogène ne revient pas à absoudre les acteurs extérieurs. Elle indique ce que l'État congolais peut transformer directement. Un discours souverain est d'autant plus convaincant qu'il associe la dénonciation de l'agression à un programme précis de réduction des vulnérabilités nationales.

4.4. Préserver le pluralisme en période de crise

La rhétorique de l'unité est légitime lorsque l'intégrité territoriale est menacée. Elle ne devrait toutefois pas confondre la critique d'une stratégie avec le rejet de la Nation. Le discours public peut tracer une frontière claire entre la collaboration avec

un groupe armé et le débat démocratique sur la conduite de la guerre, le contrôle parlementaire ou l'allocation des ressources. Cette distinction protège à la fois la sécurité et la liberté politique.

Tableau 2. Lecture synthétique des sept notions mobilisées

Notion	État de la Nation	30 juin	ONU
Identité	Variation du sens de « peuple » et d'« État de droit ».	Stabilité symbolique de la Nation malgré les crises.	Stabilité relative des notions de souveraineté et de droit international.
Non-contradiction	Tension entre progrès annoncé et limites reconnues.	Autonomie célébrée et recours aux partenaires extérieurs.	Critique de l'ONU et demande simultanée d'un engagement accru.
Tiers exclu	Usage variable selon les enjeux internes.	Risque de réduction du débat à l'opposition patriote/complice.	Moins central ; recherche d'un consensus diplomatique.
Déduction	Risque de confondre lancement et résultat.	La filiation mémorielle ne prouve pas une continuité doctrinale.	Argument juridique solide, mais conclusion dépendante des rapports de force.
Prédication	Institutions décrites par leurs performances ou leurs faiblesses.	Nation qualifiée par sa dignité, sa grandeur et ses ressources.	RDC présentée comme victime d'agression et comme « pays-solution ».
Modalité	Promesses, objectifs et engagements futurs.	Unité et souveraineté formulées comme nécessités historiques.	Nécessité climatique opposée à la contingence des soutiens internationaux.
Causalité	Causes historiques et externes parfois plus visibles que les mécanismes internes.	Les crises sont rattachées à l'histoire et aux ingérences.	L'agression extérieure domine le cadrage ; les fragilités internes sont moins développées.

5. Conclusion

La lecture croisée de neuf discours officiels montre que la parole présidentielle de Félix-Antoine Tshisekedi ne suit pas une logique unique. Elle adapte ses concepts, ses preuves et ses modalités au public visé. Devant la Nation, elle doit rendre compte tout en préservant l'horizon de la promesse. Le 30 juin, elle transforme la mémoire de l'indépendance en ressource de cohésion. À l'ONU, elle reformule les crises congolaises dans le langage du droit international et de la responsabilité collective.

Cette adaptation produit des tensions. Le même terme peut désigner tour à tour un principe, un objectif et une réalité accomplie. Les causes externes, bien établies dans le cas de l'implication rwandaise aux côtés du M23, peuvent occuper tout le champ de l'explication et laisser dans l'ombre les vulnérabilités internes. De même, la nécessité de mobiliser la population peut conduire à des oppositions trop binaires pour un espace démocratique.

La déconstruction permet de rendre ces tensions visibles ; la logique aristotélienne aide à préciser leur nature. Toutes ne sont pas des contradictions. Certaines résultent du changement de contexte, d'autres d'une confusion entre temporalités ou niveaux d'analyse. La distinction est essentielle pour éviter une critique excessivement polémique.

La reconstruction proposée repose sur quatre exigences : stabiliser les concepts, distinguer l'annonce de l'impact, équilibrer les causes internes et externes, et préserver la possibilité d'une critique patriotique. Un discours d'État ne devient pas plus faible lorsqu'il reconnaît ses limites. Il devient plus utile lorsqu'il rend compréhensible la chaîne qui relie une décision, une responsabilité et un résultat.

Des recherches ultérieures pourraient élargir le corpus, comparer les textes aux données d'exécution des politiques publiques, étudier leur réception sur les médias numériques ou analyser la contribution des rédacteurs institutionnels. Elles permettraient de passer de l'examen du logos présidentiel à une sociologie plus complète de la fabrication et de la circulation de la parole d'État en République démocratique du Congo, notamment dans un environnement où les plateformes numériques fragmentent et recontextualisent rapidement les discours officiels (Cardon, 2019).

Contributions : Conceptualisation, M.M. & K.M.E; méthodologie, M.M. & K.M.E; validation, M.M. & K.M.E ; Investigation, M.M. & K.M.E; ressources, M.M. & K.M.E; Traitement des données, M.M. & K.M.E; écrire le manuscrit, M.M. & K.M.E; visualisation, M.M. & K.M.E; supervision, M.M. & K.M.E; correction du manuscrit, M.M. & K.M.E.

Les auteurs ont lu et approuvé la version publiée de ce manuscrit.

Sponsor financier : Cette recherche n'a reçu aucun soutien financier.

Disponibilité des données : Les données ne sont pas disponibles.

Remerciement : Non applicable.

Conflits d'intérêt : Les auteurs déclarent aucun conflit d'intérêt.

Références

1. Amossy, R. (2014). L'argumentation dans le discours. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.amoss.2021.01>
2. Angenot, M. (2008). Dialogues de sourds: Traité de rhétorique et d'argumentation antilogique. Mille et une nuits. <https://www.editionsfayard.fr>
3. Anscombe, J.-C., & Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Mardaga.
4. Arendt, H. (1972). *Du mensonge à la violence : Essais de politique contemporaine*. Calmann-Lévy. <https://www.calmann-levy.fr>
5. Aristote. (1991). *Rhétorique* (C. Regnier, trad.). Les Belles Lettres.
6. Aristote. (2007a). *Organon : I. Catégories*. (J. Tricot, trad.). Vrin.
7. Aristote. (2007b). *Organon : II. De l'interprétation* (J. Tricot, trad.). Vrin.
8. Aristote. (2014). *Organon : III. Premiers Analytiques. V. Seconds Analytiques* (J. Tricot, trad.). Vrin.
9. Aristote. (2015). *Organon : V. Topiques. VI. Réfutations sophistiques* (J. Tricot, trad.). Vrin.
10. Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique : La politique du ventre*. Fayard. <https://doi.org/10.3406/polix.1990.2138>
11. Bidima, J.-G. (1997). *La Palabre : Une juridiction de la parole*. Michalon. www.michalon.fr
12. Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*. Fayard. www.editionsfayard.fr
13. Cardon, D. (2019). *Culture numérique*. Presses de Sciences Po.
14. Chabal, P., & Daloz, J.-P. (1999). *Africa Works: Disorder as a Political Instrument*. Indiana University Press. www.iupress.org
15. Derrida, J. (1967a). *De la grammatologie*. Éditions de Minuit. <https://www.leseditionsdeminuit.fr>
16. Derrida, J. (1967b). *L'écriture et la différence*. Paris, Seuil.
17. Derrida, J. (1972). *Marges de la philosophie*. Éditions de Minuit. <https://www.leseditionsdeminuit.fr>
18. Derrida, J. (1991). *Donner le temps : 1. La fausse monnaie*. Galilée. <https://www.editions-galilee.fr>
19. Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*. Gallimard. gallimard.fr

20. Grize, J.-B. (1996). *Logique naturelle et communications*. Presses Universitaires de France. puf.com
21. Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel* (Tomes 1 & 2). Fayard. editionsfayard.fr
22. Habermas, J. (1997). *Droit et démocratie : Entre faits et normes*. Gallimard. gallimard.fr
23. Kankwenda, J. (2024). *Théologie de la prospérité et discours politique en RDC : L'imaginaire de la délivrance*. Éditions Harmattan RDC. editions-harmattan.fr
24. Nations Unies, Conseil de sécurité. (2024). Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2024/432). <https://undocs.org/S/2024/432>
25. Nations Unies. (2022, 20 septembre). Débat général de la 77e session : République démocratique du Congo. <https://gadebate.un.org/en/77/democratic-republic-congo>
26. Nations Unies. (2023, 20 septembre). Débat général de la 78e session : République démocratique du Congo. <https://gadebate.un.org/en/78/democratic-republic-congo>
27. Nations Unies. (2024, 25 septembre). Débat général de la 79e session : République démocratique du Congo. <https://gadebate.un.org/en/79/democratic-republic-congo>
28. Ndaywel è Nziem, I. (2009). *Nouvelle histoire du Congo : Des origines à la République Démocratique*. Le Cri. editions-harmattan.fr
29. Ngalula, J. (2019). *Pentecôtisme et arène publique en RDC : Le discours théologico-politique*. Presses de l'Université Catholique du Congo. ucc.ac.cd
30. Ngbanda, J. (2021). *Le "Peuple d'abord" à l'épreuve des faits : Analyse d'un slogan politique en RDC*. Éditions du Congo.
31. Présidence de la RDC. (2019, 13 décembre). Discours sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en Congrès. <https://presidence.cd/uploads/files/Discours%20sur%20l%E2%80%99e%CC%81tat%20de%20la%20Nation%2C%20devant%20le%20Parlement%20re%CC%81uni%20en%20congre%CC%80s.pdf>
32. Présidence de la RDC. (2020, 30 juin). Allocution à l'occasion du 60e anniversaire de l'indépendance. <https://presidence.cd/uploads/files/60e%CC%80me%20Anniversaire%20de%20l%E2%80%99Inde%CC%81pendance%20de%20la%20RDC.pdf>
33. Présidence de la RDC. (2022a, 10 décembre). Discours du Chef de l'État sur l'état de la Nation. <https://presidence.cd/uploads/files/Discours%20%20DE%20SON%20EXCELLENCE%20MONSIEUR.pdf>
34. Présidence de la RDC. (2022b, 30 juin). Allocution à l'occasion du 62e anniversaire de l'indépendance. <https://www.presidence.cd/uploads/files/62e%CC%80me%20Anniversaire%20de%20l%E2%80%99Inde%CC%81pendance%20de%20la%20RDC.pdf>
35. Présidence de la RDC. (2023, 30 juin). Allocution à l'occasion du 63e anniversaire de l'indépendance. <https://www.presidence.cd/uploads/files/828a74e7fff471bd8b8ab6147af8a0d0.pdf>
36. Présidence de la RDC. (2024, 11 décembre). Discours sur l'état de la Nation. <https://presidence.cd/uploads/files/VF%20DISCOURS%20PR05%20NATION%202024%20copie.pdf>
37. Rancière, J. (1995). *La Méésentente : Politique et philosophie*. Galilée. editions-galilee.fr
38. Ricoeur, P. (1984). *Temps et récit : Tome 2. La configuration dans le récit de fiction*. Paris. Seuil.
39. Ricoeur, P. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris. Seuil.
40. Rousseau, J.-J. (1762). *Du contrat social*. Marc-Michel Rey. gutenber.org
41. Tshibilondi, A. (2022). *La prédation des ressources en RDC : Discours, mythes et réalités géopolitiques*. Presses Universitaires de Kinshasa.
42. Tshibilondi, A. (2024). *La technopolitique congolaise : Réception et subversion des discours d'État sur les réseaux sociaux*. Presses Universitaires de Kinshasa. puk-rdc.com
43. Waltz, K. N. (1979). *Theory of International Politics*. Addison-Wesley. waveland.com
44. Weaver, R. K. (1986). The politics of blame avoidance. *Journal of Public Policy*, 6(4), 371-398. <https://doi.org/10.1017/S0143814X00004219>